

Image not found or type unknown



# CONVOCATION DEVANT JUGE D'INSTRUCTION

Par **SECRETAIRE**, le **13/04/2009** à **14:56**

Sous le titre désigné par le juge "représentant du Comité d'entreprise" je suis convoqué devant un juge d'instruction en qualité de partie civile pour affaire X.

A ce jour, je n'ai pas plus d'information, je ne vois vraiment pas de quoi s'agit-il ?

Ma convocation en tant que partie civile signifierait-elle que je serais la victime ?